



4 août 2016

(16-4187)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: français

**ÉRECTION DU SERVICE INDUSTRIE ASSURANCE QUALITÉ DES PRODUITS DE LA PÊCHE
ET DE L'AQUACULTURE (SIAQPPA) EN OFFICE NATIONAL DU CONTRÔLE SANITAIRE
DES PRODUITS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE (ONSPA)**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA GUINÉE

La communication ci-après, reçue le 3 août 2016, est distribuée à la demande de la délégation de la Guinée.

1. Le gouvernement guinéen tient à porter à la connaissance des Membres l'adoption du Décret No. 127/PRG/SGG du 25 juillet 2013, portant sur la création, organisation, mission et fonctionnement de l'Office National du Contrôle Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONSPA).

2. Cet Office représente l'Autorité compétente chargée du contrôle sanitaire et de la certification des produits de la pêche et de l'aquaculture.

3. Le texte du Décret ou tout autre renseignement peuvent être obtenus auprès de l'Office National du Contrôle Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture.

4. Adresse: Avenue de la République, BP: 2039, Conakry; Tél: +(224) 664427715; E-mail: onspaguinee@yahoo.fr
